



MAIRIE ESPANÈS

Séance du 19/05/2021

Procès-verbal

2021-13

L'an deux mille vingt, le mercredi 19 mai 2021 à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANÈS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christophe GILLON, Maire.

Date de convocation : 19/05/2021,

✓	M GILLON Christophe	✓	M PERRIGAULT Jacques
✓	Mme DUBOIS Ségolène	✓	Mme DARLES Bérangère
✓	M VARLET Frédéric	✓	Mme DESPLAS Marie
✓	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique
✓	M BIARNEIX Thomas	✓	M FAUCHER Dominique
✓	M TOUSTOU Pascal		

M BIARNEIX Thomas est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

* Approbation des procès-verbaux du 24 mars et du 7 avril 2021.

* Communauté de communes :

- Extraits du CR du conseil communautaire du 3 mai 2021.
- Délibération sur les modifications des statuts du Sicoval.

* Finances :

- Rappel des dépenses et des recettes effectuées en avril 2021 et depuis le début de l'année.

- Délibération Attribution de compensation 2021.

- Délibération pour l'adhésion à l'association Arbres et Paysage d'Autan.

- Délibération pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

- Délibération pour une demande de subvention pour le remplacement du moteur de la cloche de l'église.

- Délibération pour une demande de subvention pour l'électricité de la salle des fêtes.

- Délibération pour une demande de subvention pour la réparation du toit aile nord et mur nord de l'église.

- Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial.

* Travaux / Urbanisme.

- Rétrocession du lotissement As Doumens à la commune.

- Restitution du diagnostic énergétique des bâtiments publics effectué par le cabinet NR+ à la demande de la commune et financé par le SDEGH.

- Réunion de présentation du projet PLU à l'architecte des bâtiments de France.

* Point écoles.

* Point Manifestations / Associations.

* Questions diverses.

1/ Approbation des comptes rendus du 24 mars 2021 et du 07 avril 2021,

Les comptes rendus sont approuvés.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2/Communauté de communes.

Extraits du CR du conseil communautaire du 3 mai 2021.

- *Adoption du pacte de gouvernance entre les 36 communes et le Sicoval.
- *Rapport d'observations définitives de la chambre régionales des comptes.
- *Validation du transfert du guichet unique de la rénovation énergétique (Soleval) au Conseil Départemental de la Haute Garonne.
- *Tarifs séjour jeunesse 2021, tarifs 2021 portage repas à domicile.

***Délibération sur les modifications des statuts du SICOVAL.**

Monsieur le Maire expose au conseil les principales modifications des statuts du SICOVAL.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Sicoval adoptés par le conseil de communauté du 1^{er} mars 2021 par délibération n° S202103009,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi NOTRe,

Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales portant sur les compétences obligatoires et supplémentaires des communautés d'agglomération,

Considérant la nécessité de la mise en conformité des statuts du Sicoval suite :

- à son changement d'adresse après le déménagement du siège, qui se situe 110 rue Marco Polo à Labège,

- à la prise de deux compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion des eaux pluviales urbaines,

Considérant que selon l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur cette modification statutaire.

Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :**

Article 1^{er} : d'approuver la modification des statuts du Sicoval (jointes en annexe).

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 3

3/Finances/.

***Rappel des dépenses et des recettes effectuées en avril 2021 et depuis le début de l'année.**

Dépenses avril 2021 :11 964,46€ / mai 2021 :8 922,40€ Total année : 60 840,54€

Recettes avril 2021 :46 506,08€ / mai 2021 :6 941,72€ Total année : 83 277,23€

***Attribution de compensation 2021.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée : Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le SICOVAL a délibéré le 6 avril 2021 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2021 (délibération S202104014).

Il convient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer.

Le reversement de l'AC s'effectue par douzième dès le mois de janvier et nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Calcul des AC 2021 :

Les montants d'AC présentés en annexe 1 au titre de l'année 2021 résultent des transferts successifs de compétences arrêtés à 2011, desquels sont retranchés :

D'une part, les retenues liées aux transferts de compétence intervenus après 2011 :

- la régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,

- la retenue en investissement et fonctionnement relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibérations du 10 septembre 2012) et qui fait l'objet des précisions décrites ci-après.

- la charge nette globale issue du transfert de compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (délibération S201712016). Les communes concernées sont Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville-Saint-Agne,
 - la retenue prévisionnelle pour la gestion des eaux pluviales urbaines votée en Conseil de communauté du 2 novembre 2020 sur la base des travaux réalisés par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette retenue est composée des avis hydrauliques des autorisations d'urbanisme et de l'entretien des réseaux pluviaux et est présentée en annexe 2,
- D'autre part, les coûts des services communs :
- le coût des services communs de mise à disposition de personnel et du service de la commande publique constaté en 2020. Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville-Tolosane, de Castanet-Tolosan, de Deyme, de Labège, de Lauzerville et de Montlaur,
 - la retenue relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, présentée en annexe 3,

Précisions relatives à la compétence voirie

Le Conseil de Communauté du 4 janvier 2016, a adopté le rapport de la CLECT relatif à la compétence voirie. À ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Le tableau joint en annexe 4 détermine le montant de la retenue sur AC à partir :

- du choix réalisé par chaque commune, pour la période 2021-2023 :
 - pour le montant des enveloppes d'investissement : éligibles au financement « pool routier » du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ou non éligibles à ces financements (dites « hors pool routier »)
 - sur le mode de financement de cet investissement.

- des travaux de fonctionnement de la voirie :

Ces travaux sont constitués :

- des travaux d'entretien

Le Conseil de Communauté du 27 mars 2017 a approuvé la modification du financement des travaux de fonctionnement de la voirie (mutualisation).

Cette modification, effective depuis le 1^{er} avril 2017, a acté une retenue sur l'attribution de compensation annuelle au titre des travaux de fonctionnement (hors balayage et fauchage) calculée sur le linéaire de voies communales ainsi que sur leurs catégories de trafic (linéaire de voirie urbaine, campagne et rase campagne). Cette catégorisation sert à pondérer les différents linéaires. Le diagnostic voirie a servi de base pour cette catégorisation.

- des travaux de balayage et de fauchage

Par délibération du 8 avril 2019 (délibération n° S201904007), le Conseil de Communauté a validé, à partir de 2019 et afin d'assurer la sécurité dans le cadre de la compétence voirie, le principe de prélèvement annuel fixe sur l'attribution de compensation pour le fauchage et le balayage.

Pour le balayage, la participation de chaque commune est calculée sur la base d'un passage par an sur la totalité du linéaire de voies communales.

Pour le fauchage, la participation de chaque commune est calculée sur la base de deux passages par an sur la totalité du linéaire de voies communales fauchables.

L'annexe 5 présente le détail par commune de la retenue sur AC pour l'entretien (délibération du 27 mars 2017) et pour le fauchage et le balayage (délibération du 8 avril 2019).

Le total de l'enveloppe de travaux de fonctionnement est lui-même repris dans l'annexe 4.

À noter que la participation des trois communes du Sicoval concernées par le financement du budget annexe « Équipements Intercommunaux » est également prélevée sur les reversements de fiscalité.

Conformément au principe de la révision libre de l'attribution de compensation prévue à l'article 1609 *nonies C* du CGI, chaque conseil municipal des communes membres devra délibérer sur le montant révisé de l'AC.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC

correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 ;

- d'approuver les montants des AC 2021 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 4

* Monsieur Dominique Foucher prend la parole pour présenter les différentes demandes de subventions possibles via un document qui récence les différents niveaux (état, région, département, privé). Il présente une réflexion globale liée aux enjeux communaux et aux moyens de pouvoir avoir des subventions pour les projets à venir.

***Délibération pour l'adhésion à l'association Arbres et Paysage d'Autan.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association Arbres et Paysages d'Autan. Coût annuel de l'adhésion : 100€ pour les communes de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

***Délibération pour l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Coût annuel de l'adhésion : 55€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

***Délibération pour une demande de subvention pour le remplacement du moteur de la cloche de l'église :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise BODET Campanaire SAS pour un montant de 1733.28 TTC / 1444.40 HT.

Le moteur monophasé proposé est un moteur à électro tintement monophasé permettant une plus faible consommation ; le nombre de pièces en mouvement est plus faible amenant donc une meilleure fiabilité.

De plus, le marteau faisant partie de l'ensemble tintement est dans un métal moins dur que le métal du marteau du moteur triphasé limitant ainsi les impacts sur la cloche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis et demande à Monsieur Le Président du Conseil Départemental une subvention la plus large possible.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

***Délibérations pour une demande de subvention auprès du département et de la région pour la salle des fêtes :**

*** Mise aux normes de l'installation électrique :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis, retenu par la commission communale travaux, concernant la mise aux normes de l'installation électrique, de l'entreprise Nevelec pour un montant de 3696 € HT - 4435.20 € TTC.

Une mise aux normes est nécessaire suite à la vérification annuelle règlementaire du maintien en état de conformité des installations électriques.

*** Acquisition d'un piano de cuisson :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis, retenu par la commission communale travaux, concernant l'acquisition d'un piano de cuisson, de l'entreprise Équipement direct pour un montant de 1 995.90 € HT – 2 395.08 € TTC.

Cet achat est nécessaire afin de créer du lien social entre nos concitoyens, de faire découvrir la

cuisine régionale, nos aînés se proposent d'animer des ateliers cuisine dans la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les deux devis et demande à Monsieur Le Président du Conseil Départemental une subvention la plus large possible. Une subvention est également demandée auprès de Madame la Présidente de la Région.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

***Délibération pour une demande de subvention auprès du département et de la sauvegarde de l'art pour la réparation du toit aile nord et mur nord de l'église :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis, retenu par la commission communale travaux, concernant la réparation du toit aile nord et mur nord de l'église, de l'entreprise La tournée du Coq pour un montant de 9 741,83 € HT - 11 690,20 € TTC.

La fuite du toit créant des infiltrations endommageant la charpente et les murs intérieurs de l'église. L'absence de revêtement sur une partie du mur fait de briques en terre est aussi un risque important de détérioration. La mise en place d'un solin étanche entre toit et mur est aussi nécessaire.

Les travaux vont devoir être réalisés en urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis et demande à Monsieur Le Président du Conseil Départemental une subvention la plus large possible. Une demande de subvention est également demandée auprès de la Sauvegarde de l'Art.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

*** Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux, pour une durée de 3 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la création du poste à partir du 1^{er} juillet 2021.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

4/Travaux/ Urbanisme,

*** Rétrocession du lotissement AS DOUMENS à la commune.**

Le projet de rétrocession du lotissement est en attente de décision suite à une différence entre le plan prévu à l'origine et le plan final. En effet, il était prévu un chemin d'accès entre le lotissement AS DOUMENS et la départementale 74, or une partie de ces parcelles de terrain sous lesquels passe les réseaux d'électricité et de télécommunication ont été vendues au propriétaire du lot n° 7 du lotissement, ce qui rend impossible la création de ce chemin piétonnier.

L'association, représentée par monsieur Le Gall et Monsieur Holt, a été reçue par le Maire pour une tentative de solution ; Aucune possibilité dans l'immédiat n'a été trouvée.

La commission urbanisme et PLU a été conviée à une réunion de discussion sur ce sujet.

Il en est sorti la solution suivante : la commune se garde la possibilité d'aménager et d'utiliser le passage piétonnier.

Le dossier est en cours.

***Restitution du diagnostic énergétique des bâtiments publics effectué par le cabinet NR+ à la demande de la commune et financé par le SDEHG.**

Le résultat sera expliqué au conseil par la présentation d'un diaporama, le dossier complet étant fourni en pièce jointe.

De plus, le SDEHG va mettre en place un logiciel de suivis de consommations énergétiques des bâtiments publics.

Ce site sera accessible aux communes gratuitement.

Pour compléter le dispositif, le SDEHG va mettre en place un service dédié pour la recherche de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments publics suite à l'audit énergétique.

Pour la commission travaux : analyser le coût du tarif d'électricité entre notre contrat actuel (jour nuit / bleu blanc rouge) et un tarif lissé. Dossier à avancer en commission travaux.

***Réunion de présentation du projet PLU à l'architecte des bâtiments de France.**

Monsieur Varlet fait un résumé de la réunion qui s'est déroulée le 7 mai 2021 en présence de Madame Brou-Poirier, architecte des ABF, Monsieur Maleville, service urbanisme, Madame Bachelet, architecte, représentants du Sicoval, Messieurs Varlet, Faucher et Gillon, représentants la commune d'Espanès.

Discussion autour d'un point précis du rapport sur l'aménagement d'un espace d'embellissement sur la ligne de crête. À revoir en commission.

Présentation des conclusions du rapport.

Présentation succincte du courrier. Point à travailler en commission.

4/Écoles,

*Nous attendons toujours le résultat des appels d'offres du Département pour les transports scolaires. Ceci nous permettra de savoir le trajet précis ainsi que les horaires du bus de ramassage pour le parcours d'Espanès à Issus.

*Une réunion entre les communes de Noueilles et d'Issus a eu lieu pour discuter des différentes modalités d'organisation des transports dans le RPI, malheureusement, nous n'avons pas été conviés à cette réunion. Néanmoins, il en est sorti la nécessité d'embaucher un accompagnant pour le bus entre Espanès et Issus, le financement et le mode de recrutement n'ont pas été abordés de façon concrète, affaire à suivre.

Vigilance sur ces dossiers avec le RPI.

5/ Manifestations/ Associations,

***Bibliothèque :**

Une réunion a eu lieu le 27 avril 2021 à l'initiative de la Médiathèque Départementale. Étaient présents Madame Fontano, référente départementale, Mesdames Bourbon, Maisonhaute, Rivière pour la bibliothèque et Messieurs Perrigault et Gillon pour la commune d'Espanès.

Le but de cette réunion était de prendre contact avec la référente départementale et de comprendre le fonctionnement de la bibliothèque à travers les projets et les actions directes réalisées, prêts de livres, animation, etc...

Il nous a été conseillé de signer une nouvelle convention avec le département de manière à accéder aux spectacles proposés et aux nouvelles activités telles que vidéo, conférence, et pouvoir être subventionné pour les travaux de rénovation.

La référente est en charge d'un suivi de proximité avec une visite quasi mensuel sur site avec la possibilité de faire des apports réguliers en livres.

Enfin, l'achat d'un logiciel spécialisé (décalog) et d'un ordinateur pour la gestion numérisé des livres pourra être subventionné par la DRAC, restera à la charge de la commune la maintenance du site.

Pour finir, la fréquentation de la bibliothèque d'Espanès est dans une moyenne supérieure avec pas moins de 10% de la population, ce qui représente environ une trentaine d'inscrits sur la commune.

***Espanès Récré :**

Une réunion doit avoir lieu entre Monsieur Perrigault et monsieur le responsable de l'association pour décider de la tenue de la fête du village ou d'une autre manifestation.

6/ Divers :

- Une formation gratuite a été donné dans la salle des fêtes de Goyrans, commune organisatrice, le lundi 3 mai 2021.

Il en est sorti le résumé suivant :

Présentation du cadre réglementaire.

Comment organiser la conservation des documents de façon réglementaire : création d'un répertoire de tous les documents par thème et date d'émission afin de pouvoir faire un tri entre les documents à jeter, à faire parvenir aux archives départementales et à conserver.

Dans le tri, il serait intéressant de voir si certains documents ne peuvent pas être conservé par la commune à des fins historiques de la commune.

Autre problématique, la communication de ces archives ne peut pas être faite à n'importe qui, d'où l'importance de la catégorisation.

La ligne financière des archives est obligatoire dans notre budget.

Au niveau des archives numérique, le SICOVAL doit investir dans un serveur informatique et aura la possibilité de faire de l'archivage numérique avec un poste dédié.

7/ Questions diverses,

- La réévaluation d'un des prêts n'est pas possible.
- Avancée du dossier sur les droits de préemption
Dossier à compléter avant soumission au Conseil municipal.
- Réunion de travail communication fixée au 9 juin au soir.
- Présentation de l'organisation des élections.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 55.

M GILLON Christophe Maire	M PERRIGAULT Jacques
Mme DUBOIS Ségolène Première adjointe	Mme DARLES Bérangère
M VARLET Frédéric Deuxième adjoint	Mme DESPLAS Marie
M COLRAT Fabrice	Mme CAZABAN Monique
M BIARNEIX Thomas	M FAUCHER Dominique
M TOUSTOU Pascal	